

La Vallée des Loisirs de Lafrançaise

La Vallée des Loisirs s'étend au sein d'un espace naturel de plus de 20 hectares largement boisé, à quelques minutes à pied du bourg de Lafrançaise. Vous y trouverez toute l'année des activités de plein air, tournées autour de la pratique sportive et de la détente !

L'année 2024 marque une nouvelle étape pour la base de loisirs, avec :

- une zone de baignade aménagée avec plage de sable
- un parc aquatique
- une nouvelle offre de restauration
- une zone pour le canotage
- de nouveaux jeux pour les plus petits.

Retrouvez les informations sur : lafrançaise.fr.

Activités de plein air, toute l'année

- Parcours sportif
- Balade à dos d'âne*
- Accrobranche Jeunes
- Jeux pour enfants
- City stade

Activités sportives sur le lac

- Soumises à réglementation*
- Pêche Permis fédéral
 - Canotage** Activité gratuite
 - Parc aquatique*** Activité payante
 - Bouées délimitant les espaces réglementés
 - Zone aménagée pour la baignade****
 - Zone interdite à la pratique des sports nautiques
 - Poste de secours
 - Poste de surveillance

Commodités

- WC
- Point d'eau
- Zone réservée aux barbecues
- Espace restauration*****
- Table de pique-nique
- Cheminement piéton

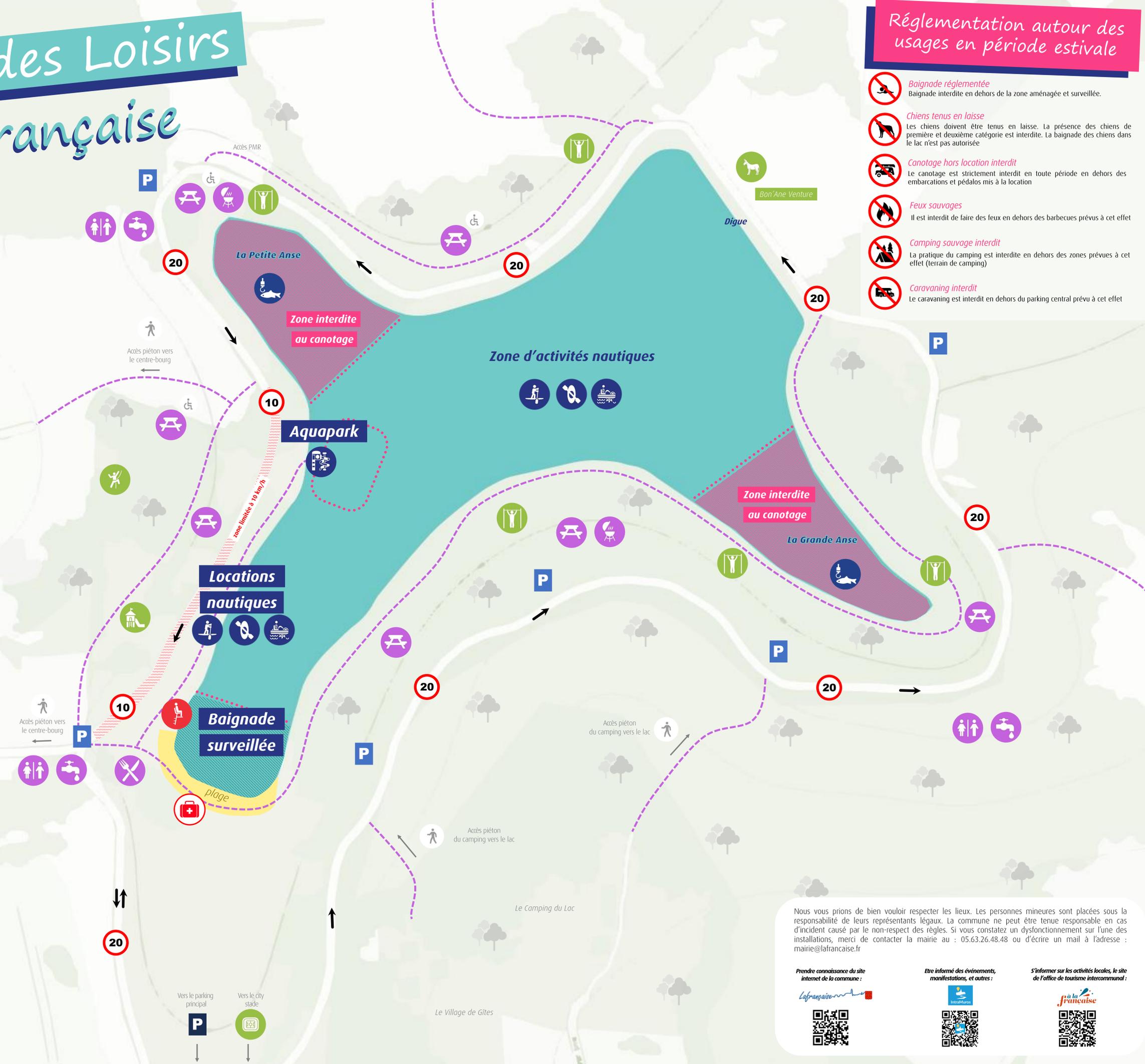
Horaires 2024

- * Bon'âne-Venture ouvert toute l'année (tél. : 07.70.05.37.51)
- ** Location des engins nautiques (pédalos, paddle, canoë) tous les jours de 14h à 18h (heure de retour), du 01/07 au 31/08
- *** Aquapark ouvert tous les jours de 11h à 19h, à partir du 29/06 (tél. : 07.85.70.16.75)
- **** Baignade surveillée tous les jours de 13h à 19h du 01/07 au 31/08 du lundi au samedi
- ***** Restaurant La Guinguette ouvert du mardi midi au dimanche midi, à partir du 06/06 (tél. : 05.63.65.97.76 ou 07.85.70.16.75)



Réglementation autour des usages en période estivale

- Baignade réglementée**
Baignade interdite en dehors de la zone aménagée et surveillée.
- Chiens tenus en laisse**
Les chiens doivent être tenus en laisse. La présence des chiens de première et deuxième catégorie est interdite. La baignade des chiens dans le lac n'est pas autorisée.
- Canotage hors location interdit**
Le canotage est strictement interdit en toute période en dehors des embarcations et pédalos mis à la location.
- Feux sauvages**
Il est interdit de faire des feux en dehors des barbecues prévus à cet effet.
- Camping sauvage interdit**
La pratique du camping est interdite en dehors des zones prévues à cet effet (terrain de camping).
- Caravaning interdit**
Le caravaning est interdit en dehors du parking central prévu à cet effet.



Nous vous prions de bien vouloir respecter les lieux. Les personnes mineures sont placées sous la responsabilité de leurs représentants légaux. La commune ne peut être tenue responsable en cas d'incident causé par le non-respect des règles. Si vous constatez un dysfonctionnement sur l'une des installations, merci de contacter la mairie au : 05.63.26.48.48 ou d'écrire un mail à l'adresse : mairie@lafrançaise.fr

Prendre connaissance du site internet de la commune : Lafrançaise.fr

Etre informé des événements, manifestations, et autres :

S'informer sur les activités locales, le site de l'office de tourisme intercommunal :